

### Sous-section 3.—Entreposage du pétrole et de ses dérivés

Les installations d'emmagasinage en gros du pétrole et de ses dérivés sont établies à des centres de distribution, d'accès commode, souvent sur la rive d'un cours d'eau afin de bénéficier pleinement du transport par eau, moins coûteux. De là les produits sont acheminés par bateau, wagon ou camion, vers les dépôts de distribution de moindre importance ou directement vers les débouchés de détail. Les principaux centres de raffinage et de distribution sont situés aux endroits suivants ou dans leurs environs: Halifax, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Sarnia, Fort William, Regina, Calgary, Turner Valley, Edmonton et Vancouver.

#### 35.—Pétrole et dérivés en entrepôt, 1<sup>er</sup> janvier 1957-1959

(Barils de 35 gallons impériaux)

Détail	1957	1958	1959
	barils	barils	barils
Pétrole brut.....	23,265,678	22,566,035	24,639,552
Gaz liquéfié.....	99,332	77,010	179,931
Aliments pétrochimiques pour les animaux.....	24,280	26,771	18,130
Produits du naphte.....	271,924	300,767	337,070
Essence d'aviation.....	1,101,526	1,631,764	1,453,608
Essence de moteur.....	18,396,415	18,150,366	16,855,788
Carburant de turbo-réacteur.....	585,056	740,460	958,785
Kérosène (poêle et tracteur).....	5,180,014	5,028,353	4,872,923
Carburant de diésel.....	4,640,484	6,166,138	5,040,179
Mazout léger (nos 2 et 3).....	15,280,104	16,337,101	14,670,133
Mazout lourd (nos 4, 5 et 6).....	5,755,440	6,348,591	5,029,765
Asphalte.....	917,405	1,323,910	979,101
Coke.....	32,632	24,479	38,037
Huile lubrifiante et de graissage.....	1,429,452	1,579,159	1,530,027
Cire et chandelles.....	11,271	19,480	26,009
Autres produits.....	52,761	169,907	16,696
Gaz distillé.....	298	1,448	700
Produits non raffinés.....	5,179,505	5,125,988	5,000,504

### Sous-section 4.—Entreposage général

**Entrepôts publics.**—La statistique sommaire de l'entreposage au Canada présentée au tableau 36 porte sur la majorité des établissements qui offrent au public des services d'entreposage. Les associations et les organisations, telles que les coopératives, qui tiennent des entrepôts et des magasins au bénéfice de leurs membres, ne sont pas comprises, non plus que les conserveries et les autres établissements qui ont leurs propres entrepôts. Les petits entrepôts d'aliments ne sont pas inclus, sauf lorsqu'ils font partie d'une entreprise d'entreposage général.

Plusieurs sociétés d'entreposage public exploitent aussi un service de déménagement et de transport local et d'autres, un service de camionnage à grande distance. Depuis 1958, les établissements dont les revenus proviennent plutôt du déménagement à grande distance que de l'entreposage sont compris dans le rapport *Motor Carriers-Freight* (n° de catalogue 53-205) sur le camionnage. Avant 1958, il y avait un certain double emploi